

**CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ**

**AVIS N° 2006-09 DU 30 JUIN 2006**

**Afférent au projet d'arrêté pris en application  
de l'article L.114-6 du code de la sécurité sociale portant adoption  
des règles de combinaison des comptes des organismes de la  
sécurité sociale**

---

Le Conseil national de la comptabilité a été saisi pour avis, par lettre du 12 juin 2006, par le Directeur de la sécurité sociale, en application de l'article 2 du décret n° 96-749 du 26 août 1996 relatif au CNC, du projet d'arrêté pris en application de l'article L.114-6 du code de la sécurité sociale portant adoption des règles de combinaison des comptes des organismes de la sécurité sociale.

Le Conseil national de la comptabilité, réuni en assemblée plénière le 30 juin 2006, émet un avis favorable sur les dispositions du projet d'arrêté qui lui a été présenté.